

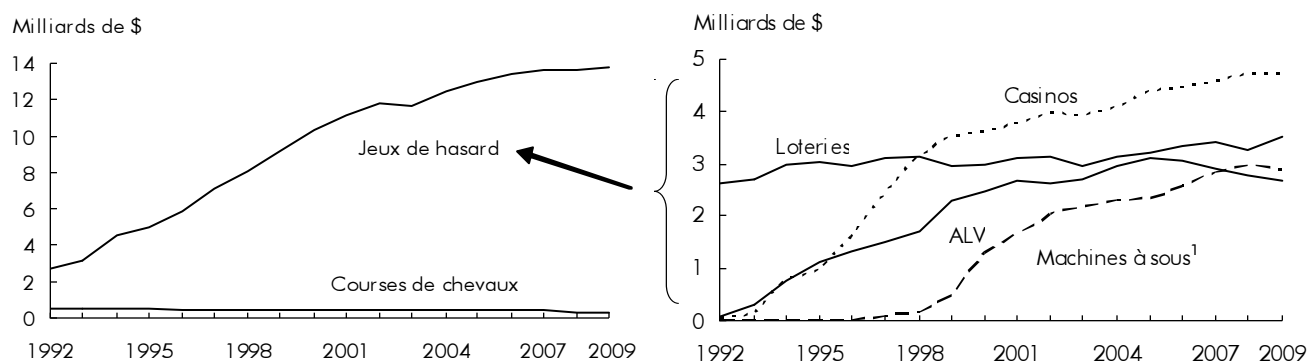
# Jeux de hasard, 2010

*Katherine Marshall*

- Les recettes nettes tirées des loteries, des appareils de loterie vidéo (ALV), des casinos et des machines à sous à l'extérieur des casinos gérés par l'État ont augmenté de façon soutenue, passant de 2,73 milliards de dollars en 1992 pour se stabiliser et demeurer à environ 13,7 milliards de dollars depuis 2007 (13,75 milliards de dollars en 2009)<sup>1</sup>.
- Les recettes nettes provenant des paris mutuels (courses de chevaux) ont chuté, passant de 532 millions de dollars à 355 millions au cours de la même période (1992 à 2009).
- Les recettes nettes tirées des casinos ont continué de représenter le tiers de l'industrie du jeu (34 %) en 2009, tandis que les recettes et la proportion que celles-ci constituaient étaient à la hausse dans le cas des loteries (26 %) et légèrement à la baisse dans le cas des machines à sous à l'extérieur des casinos (principalement dans les hippodromes) [21 %] et des ALV (19 %).
- Les recettes moyennes de jeu par personne de 18 ans et plus en 2008 allaient de 115 \$ dans les trois territoires à 830 \$ en Saskatchewan, avec une moyenne nationale de 520 \$<sup>2</sup>.
- Les travailleurs du secteur des jeux de hasard étaient plus susceptibles, comparativement à ceux des autres secteurs, d'avoir fait tout au plus des études secondaires (53 % contre 40 %), d'être rémunérés à l'heure (85 % contre 65 %), de toucher des gains inférieurs (20,25 \$ l'heure contre 23,55 \$) et de recevoir des pourboires (31 % contre 7 %).
- La part de l'emploi occupée par les hommes dans l'industrie du jeu a augmenté, passant de 35 % en 1992 à 51 % en 2009. De même, le taux d'emploi à plein temps a crû, passant de 60 % à 82 % entre ces deux années<sup>3</sup>.
- Environ 6 femmes ou hommes sur 10 vivant seuls ont déclaré dépenser de l'argent pour au moins une activité liée aux jeux de hasard. Cependant, les hommes ont dépensé en moyenne plus que les femmes, soit 560 \$ comparativement à 455 \$.
- La participation aux jeux de hasard et les dépenses moyennes qui y sont liées progressaient en fonction du revenu des ménages. Par exemple, 51 % des ménages ayant un revenu de moins de 20 000 \$ ont joué en 2008 et y ont consacré en moyenne 395 \$, tandis que les chiffres correspondants chez les ménages touchant un revenu de 80 000 \$ ou plus étaient de 78 % et de 555 \$.

*Pour plus de renseignements, on peut joindre Katherine Marshall, Division de la statistique du travail, au 613-951-6890 ou à [perspective@statcan.gc.ca](mailto:perspective@statcan.gc.ca).*

### Graphique A Les recettes nettes tirées des jeux de hasard gérés par l'État se sont stabilisées récemment



1. Il s'agit de celles qui se trouvent à l'extérieur des casinos gérés par l'État.  
Source : Statistique Canada, Comptes nationaux.

### Tableau 1 Recettes et bénéfices liés aux jeux de hasard

	Recettes tirées des jeux de hasard <sup>1</sup>		Bénéfices tirés des jeux de hasard <sup>2</sup>		Proportion des recettes totales <sup>3</sup>		Recettes par personne (18 ans et plus) <sup>4</sup>	
	1992	2008	1992	2009	1992	2007	1992	2008
	millions de \$ (courants)				%		\$	
<b>Canada</b>	<b>2 734</b>	<b>13 665</b>	<b>1 680</b>	<b>6 747</b>	<b>1,9</b>	<b>4,7</b>	<b>130</b>	<b>520</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	80	198	42	103	2,3	2,9	190	480
Île-du-Prince-Édouard	20	43	7	16	2,7	3,2	210	385
Nouvelle-Écosse	125	317	72	144	2,8	3,9	180	420
Nouveau-Brunswick	117	219	49	137	2,7	3,1	210	365
Québec	693	2 744	472	1 419	1,8	3,6	130	440
Ontario	853	4 733	529	1 716	1,9	4,8	105	465
Manitoba	153	639	105	305	2,5	5,3	185	690
Saskatchewan	62	643	39	343	1,1	5,8	85	830
Alberta	225	2 205	125	1 479	1,6	6,2	120	790
Colombie-Britannique	403	1 915	239	1 078	2,2	5,6	155	540
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	5	9	1	7	0,3	0,3	80	115

1. Total de l'argent parié dans tous les jeux de hasard gérés par l'État, tels que les loteries, les casinos et les ALV, moins les prix et les lots. Les révisions concernant les estimations provinciales seront faites en novembre 2010.

2. Recettes nettes des gouvernements provinciaux provenant des recettes de jeu totales, moins les frais d'exploitation et les autres frais (voir Sources des données et définitions).

3. Le calcul de la proportion des recettes totales pour 2007 se base sur les recettes tirées des jeux de hasard de 2007 et sur les recettes provinciales totales de 2007. Les chiffres des recettes provinciales pour 2008 seront disponibles en novembre 2010.

4. Personnes de 18 ans et plus, puisqu'il s'agit de l'âge légal pour participer aux jeux de hasard dans la plupart des provinces.

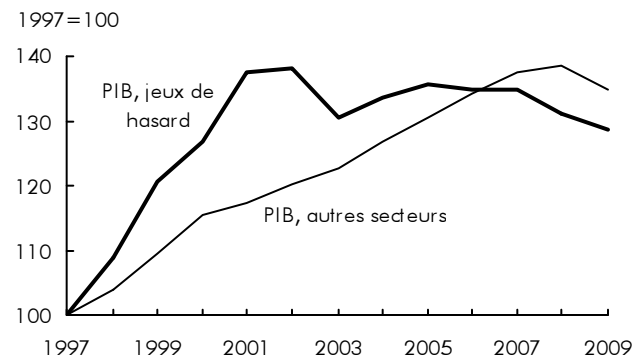
Sources : Statistique Canada, Comptes nationaux, Division des institutions publiques (statistiques de gestion financière) et estimations postcensitaires de la population.

**Tableau 2 Caractéristiques des travailleurs**

	Jeux de hasard <sup>1</sup>		Autres	
	1992	2009	1992	2009
<b>Total des travailleurs</b>	<b>11</b>	<b>43</b>	<b>12 720</b>	<b>16 806</b>
		milliers		
		%		
<b>Sexe</b>				
Hommes	35	51	55	52
Femmes	65	49	45	48
<b>Âge</b>				
15 à 34	57	39	45	36
35 ans et plus	43	61	55	64
<b>Scolarité</b>				
Diplôme d'études secondaires ou moins	66	53	57	40
Certificat ou diplôme d'études post-secondaires	21	31	27	35
Diplôme universitaire	13	15	16	25
<b>Régime de travail</b>				
Temps plein	60	82	81	81
Temps partiel	40	18	19	19
<b>Provinces</b>				
Atlantique	8	3	7	7
Québec	F	16	24	23
Ontario	28	37	39	39
Prairies	30	26	17	18
Colombie-Britannique	25	17	13	13
<b>Catégorie de travailleurs</b>				
Employés	99	97	85	84
Travailleurs autonomes	F	F	15	16

1. L'emploi dans les hippodromes, y compris ceux où l'on retrouve des machines à sous ou d'autres jeux de hasard, est exclu. Ces activités sont plutôt codées sous la catégorie « sports-spectacles ».

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

**Graphique B Le PIB lié aux jeux de hasard a fléchi avant le reste de l'économie**

Note : Le prix (prix de base) des biens et des services produits. Le PIB propre au secteur des jeux de hasard se rapporte strictement aux activités comportant des paris, par exemple, les ventes de billets de loterie ou celles générées par les ALV ainsi que les paris aux casinos. Les autres retombées économiques reliées au secteur, comme celles touchant l'hôtellerie, la restauration, les services de sécurité ainsi que l'entretien des édifices et de l'équipement, ne sont pas incluses.

Source : Statistique Canada, Comptes nationaux.

**Tableau 3 Caractéristiques des emplois**

	Jeux de hasard		Autres	
	1997	2009	1997	2009
		milliers		
<b>Employés<sup>1</sup></b>	<b>33</b>	<b>41</b>	<b>11 323</b>	<b>14 106</b>
		%		
Syndiqués <sup>2</sup>	29	30	34	31
Non syndiqués	71	70	66	69
Emploi permanent	91	93	89	87
Emploi temporaire	9	7	11	13
Recevant habituellement des pourboires	27	31	7	7
Pas de pourboires	73	69	93	93
Rémunérés à l'heure	80	85	61	65
Non rémunérés à l'heure	20	15	39	35
<b>Gains horaires moyens<sup>3</sup>, temps plein</b>				
		\$		
Les deux sexes	13,30	20,25	16,55	23,55
Hommes	13,75	21,70	17,85	25,05
Femmes	12,90	18,60	14,75	21,70

1. Des questions plus détaillées sur les employés ont été incorporées à la suite du remaniement de l'Enquête sur la population active en 1997.

2. Comprend les personnes non syndiquées mais dont l'emploi est assujéti à une convention collective.

3. Comprend les pourboires et les commissions.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

**Tableau 4 Dépenses des ménages consacrées aux jeux de hasard**

	Au moins un jeu de hasard		Loteries d'État		Autres loteries, tombolas, etc.		Casinos, machines à sous et ALV		Bingos	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
<b>Ensemble des ménages</b>										
2000	490	74	240	63	80	31	525	21	730	9
2001	515	72	250	61	95	29	535	20	795	9
2002	570	73	250	63	125	30	680	21	900	7
2003	505	74	235	64	95	28	650	19	800	8
2004	515	71	260	61	100	28	655	19	800	6
2005	550	69	250	60	140	26	710	17	945	6
2006	495	73	255	64	110	28	685	19	520	6
2007 <sup>1</sup>	645	52	280	48	125	17	850	17	790	4
2008	480	70	250	62	110	25	695	18	655	5
<b>Ménages ne comptant qu'une personne<sup>2</sup></b>										
Hommes	560	64	290	55	130	18	925	17	835	2
18 à 44	270	59	135	49	115	19	355	20	F	F
45 à 64	680	71	365	64	115	21	1 220	16	F	F
65 ans et plus	945	63	445	55	235	13	2 180	14	F	F
Femmes	455	58	170	49	60	16	970	13	600	7
18 à 44	525	55	135	45	45	17	1 005	20	F	F
45 à 64	390	66	165	59	75	20	670	12	1 385	5
65 ans et plus	470	55	195	43	60	14	1 140	11	435	9
<b>Ensemble des ménages</b>										
Terre-Neuve-et-Labrador	455	75	270	63	85	36	635	8	665	14
Île-du-Prince-Édouard	400	73	250	61	95	42	450	11	440	11
Nouvelle-Écosse	410	76	215	63	100	45	440	16	815	7
Nouveau-Brunswick	450	72	300	61	85	39	350	8	800	10
Québec	390	71	245	67	65	16	780	11	380	5
Ontario	490	71	260	62	115	24	590	21	715	4
Manitoba	580	72	245	59	120	36	650	24	885	9
Saskatchewan	720	76	220	62	125	48	1 050	27	825	7
Alberta	645	64	275	55	165	32	915	19	1 140	3
Colombie-Britannique	460	65	220	58	90	25	745	19	425	3
<b>Revenu après impôt</b>										
Moins de 20 000 \$	395	51	150	42	50	11	1 090	10	465	6
20 000 \$ à 39 999 \$	500	66	270	57	75	15	730	16	745	7
40 000 \$ à 59 999 \$	475	73	260	66	105	28	555	20	785	5
60 000 \$ à 79 999 \$	390	77	255	71	110	29	370	20	490	4
80 000 \$ et plus	555	78	260	69	130	40	870	21	605	2

1. De nouvelles questions de sélection ont été ajoutées en 2007 afin de réduire le fardeau de réponse; cependant, pour certaines catégories, y compris les jeux de hasard, le taux de réponse a été plus faible que prévu. Ces questions de sélection ont été modifiées pour 2008. Voir le numéro 62F0026M au catalogue, n° 1, pour plus de renseignements.

2. L'étude des ménages ne comptant qu'une personne permet l'examen des caractéristiques individuelles. Les données renvoient aux personnes de 18 ans et plus, car il s'agit de l'âge légal pour participer aux jeux de hasard dans la plupart des provinces.

Note : Les dépenses sont celles des ménages ayant des dépenses. Les chiffres se rapportent à l'année 2008, sauf indication contraire.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.

## Sources des données et définitions

**Enquête sur la population active** : enquête-ménage mensuelle qui recueille de l'information sur l'activité sur le marché du travail ainsi que sur la classification détaillée des professions et des industries concernant les personnes de 15 ans et plus.

**Comptes nationaux** : le programme relatif aux Comptes des revenus et des dépenses (CRD) trimestriels est un des multiples programmes constituant le Système de comptabilité nationale. Les CRD présentent de façon détaillée les comptes de revenus et de dépenses annuels et trimestriels pour tous les secteurs de l'économie canadienne, notamment les ménages, les entreprises, les gouvernements et les non-résidents.

**Enquête sur les dépenses des ménages** : enquête annuelle instituée en 1997 et qui a remplacé l'Enquête sur les dépenses des familles et l'Enquête sur l'équipement ménager. Elle recueille des données sur les dépenses, le revenu, l'équipement ménager et d'autres caractéristiques propres aux familles et aux particuliers vivant dans des ménages privés.

**Secteur des jeux de hasard** : ce secteur inclut les établissements qui servent principalement à des installations de jeux de hasard comme les casinos, les bingos et les appareils de loterie vidéo, ou qui offrent des services de jeux de hasard tels que les loteries et les paris hors hippodromes. Les courses de chevaux ainsi que les hôtels, les bars et les restaurants qui ont des casinos ou des appareils de jeu sur les lieux sont exclus.

**Bénéfices tirés des jeux de hasard** : recettes nettes de tous les jeux de hasard gérés par les gouvernements provinciaux et territoriaux, tels que les loteries, les casinos et les ALV,

après déduction des prix et des lots, des frais d'exploitation (salaires et traitements compris), des paiements au gouvernement fédéral, des autres frais généraux et charges. Les autres charges comprennent des catégories comme les « paiements exceptionnels » ou les « cotisations sur les gains », qui varient selon la province et qui peuvent influencer sur le taux de profit.

**Recettes tirées des jeux de hasard** : ensemble des recettes provenant des loteries, des casinos et des ALV gérés par les gouvernements provinciaux et territoriaux, moins les prix et les lots. Les recettes de jeu provenant des organismes caritatifs et destinées à ces derniers de même que les recettes provenant des réserves indiennes sont exclues.

**Casino d'État** : casino commercial géré par le gouvernement. Les permis, les licences et les règlements des casinos, qu'ils soient gérés par des organismes caritatifs ou par l'État, varient selon la province. Les casinos d'État, maintenant légalisés dans plusieurs provinces, diffèrent également selon le degré de participation publique et privée à leurs opérations et à leur gestion. Certains casinos d'État sont gérés entièrement comme des sociétés d'État, alors que d'autres sous-traitent certaines opérations — par exemple, l'entretien, la gestion ou les services — au secteur privé.

**Appareil de loterie vidéo (ALV)** : jeu de hasard électronique autonome à encaissement automatique. Les lots sont payés par un système d'encaissement informatisé, contrairement aux lots instantanés en argent obtenus des machines à sous. Les ALV sont gérés par les sociétés de loterie provinciales.

**Tableau 5 Dépenses des ménages consacrées à tous les jeux de hasard selon la catégorie de revenu, 2008**

	Dépenses moyennes		Pourcentage déclarant	% d'argent consacré au jeu par rapport au revenu total	
	Tous les ménages	Ménages déclarants		Tous les ménages	Ménages déclarants
<b>Revenu après impôt</b>	<b>335</b>	<b>480</b>	<b>70</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>
Moins de 20 000 \$	200	395	51	1,5	2,8
20 000 \$ à 39 999 \$	330	500	66	1,1	1,7
40 000 \$ à 59 999 \$	345	475	73	0,7	1,0
60 000 \$ à 79 999 \$	305	390	77	0,4	0,6
80 000 \$ et plus	430	555	78	0,4	0,5

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.

## Notes

1. Se rapporte au total de l'argent parié pour tous les jeux de hasard non caritatifs gérés par l'État, tels que les loteries, les casinos et les ALV, moins les prix et les lots.
2. L'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) et le classement des dépenses provinciales selon les Comptes nationaux diffèrent, en partie parce que l'EDM comprend les jeux de hasard caritatifs et non caritatifs.
3. L'emploi dans les hippodromes, y compris ceux où l'on retrouve des machines à sous ou d'autres jeux de hasard, est exclu. Ces activités sont plutôt codées sous la catégorie « sports-spectacles ».